

COMMUNE DE TURRIERS
Département des Alpes de Haute Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2017

n° 2017-02-21-007

L'an deux mille dix sept

Le vingt et un février à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de **TURRIERS**, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean Yves SIGAUD, Maire

DATE CONVOCATION :

DATE D'AFFICHAGE

Etaient présents : Jean-Yves SIGAUD, Alette de WYNDT, Nicole DE MEY PEIX, Vicente GASPARDOS SANTOS, Marie Josèphe AYASSE, Olivier ROSSIT, Jean François PIZZABALLA, Philippe GIRAUD-MOINE, Dominique BAYLE-ROSTAN, Sandrine DEBELS.

Pouvoir : Jean Baptiste PEI-TRONCHI donne pouvoir à Sandrine DEBELS

Secrétaire: Olivier ROSSIT

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public – 2017 –

Monsieur le Maire informe de la circulaire de la Préfecture faisant référence à l'article 141 de la loi 2016-1917 du 29/09/2016 portant loi de finances pour 2017 qui peut intervenir de manière subsidiaire en complément à d'autres subventions notamment la DETR. Une des thématiques retenue pour les demandes de financement est la rénovation thermique.

Le Maire propose donc de demander cette aide pour les travaux de rénovation du gîte Pré Domenge pour lesquels une demande de DETR a déjà été déposée.

Le montant de cette tranche de travaux est estimé à 79 000 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

- Acceptent cette proposition
- Demandent l'aide auprès la Dotation de Soutien à l'Investissement Public pour l'année 2017
- Déclarent inscrire cette opération à la section d'investissement du BP 2017
- Autorisent le Maire à signer les documents afférents à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210402228-20170221-D2017_21_02_007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2017

Publication : 23/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

